I. N. A. O.

COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE RELATIVES AUX VINS ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES, ET DES BOISSONS SPIRITUEUSES

Consultation écrite

Résumé des décisions prises

2020 – CP300 Date : consultation écrite du 2 au 10 avril 2020

Le Président de la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses a décidé, sur la base de l'article 2 du règlement intérieur des différentes instances de l'INAO, de consulter par écrit les membres de la commission permanente les dossiers suivants :

2020-CP301

AOC « Alsace » ou « Vin d'Alsace », AOC « Alsace grand cru » et AOC « Crémant d'Alsace » - Modifications des cahiers des charges - Modification de la lettre de mission de la commission d'enquête

1- A la question : Approuvez-vous la nomination de Monsieur Philippe COSTE en tant que Président de la commission d'enquête chargée des dossiers AOP « Alsace » ou « Vin d'Alsace », AOP « Alsace grand cru », AOP « Crémant d'Alsace », Hiérarchisation « Alsace », en remplacement de Monsieur Bernard ANGELRAS ?

Membres consultés : 20 Réponses reçues : 13

OUI - 13 NON - 0 ABSTENTION - 0

Il a été répondu « oui » à l'unanimité des suffrages exprimés.

2- A la question : Approuvez-vous la validation de la lettre de mission de la commission d'enquête AOP « Alsace » ou « Vin d'Alsace », AOP « Alsace grand cru », AOP « Crémant d'Alsace », Hiérarchisation « Alsace » ?

Membres consultés : 20 Réponses reçues : 13

OUI - 13 NON -0 ABSTENTION - 0

Il a été répondu « oui » à l'unanimité des suffrages exprimés.

3- A la question : Approuvez-vous la validation de la lettre de mission de la commission d'enquête « AOP « Alsace grand cru » - Modification du cahier des charges - Extension à une nouvelle couleur » ?

Membres consultés : 20 Réponses reçues : 13

OUI -13 NON - 0 ABSTENTION -0

Il a été répondu « oui » à l'unanimité des suffrages exprimés.

4- A la question : Approuvez-vous la validation de la lettre de mission de la commission d'enquête Demande de modification des AOP « Alsace » ou « Vin d'Alsace », « Crémant d'Alsace », « Alsace grand cru » ?

Membres consultés : 20 Réponses reçues : 13

OUI -13 NON - 0 ABSTENTION - 0

Il a été répondu « oui » à l'unanimité des suffrages exprimés.

5- A la question : Approuvez-vous l'annulation de la lettre de mission relative à l'agrément des plans d'encépagement communaux ?

Membres consultés : 20 Réponses reçues : 13

OUI - 13 NON - 0	ABSTENTION - 0
------------------	----------------

Il a été répondu « oui » à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au regard des avis exprimés, la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses a approuvé :

- la nomination de Monsieur Philippe COSTE en tant que Président de la commission d'enquête chargée des dossiers AOP « Alsace » ou « Vin d'Alsace », AOP « Alsace Grand Cru », AOP « Crémant d'Alsace », Hiérarchisation « Alsace », en remplacement de Monsieur Bernard ANGELRAS
- la lettre de mission de la commission d'enquête AOP « Alsace » ou « Vin d'Alsace », AOP « Alsace Grand Cru », AOP « Crémant d'Alsace », Hiérarchisation « Alsace »
- la lettre de mission de la commission d'enquête « AOP « Alsace Grand Cru » -Modification du cahier des charges - Extension à une nouvelle couleur »
- la lettre de mission de la commission d'enquête Demande de modification des AOP « Alsace » ou « Vin d'Alsace », « Crémant d'Alsace », « Alsace Grand Cru »

	- l'annulation de la lettre de mission relative à l'agrément des plans d'encépagement communaux	
2020-CP302	« Pessac Léognan » - Modification de la lettre de mission de la commission d'expert	
	A la question : Approuvez-vous la modification de la lettre de mission de la commission d'experts ? Membres consultés : 20 Réponses reçues : 13	
	OUI - 13 NON - 0 ABSTENTION - 0	
	Il a été répondu « oui » à l'unanimité des suffrages exprimés.	
	Au regard des avis exprimés, la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses a approuvé la lettre de mission de la commission d'expert dans le cadre du dossier Pessac Léognan.	